

QUE FAIRE FACE À DES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES ? DES REPÈRES POUR AGIR

En partenariat avec



L'association ADAC est labellisée PCB2

8

n°

OCTOBRE 2018

Au cours de la vie, nous sommes chacun susceptibles de rencontrer des difficultés financières. En effet, des imprévus ou des événements peuvent modifier mon budget : mariage/PACS, accession à la propriété, naissance, retraite, décès, séparation, panne de voiture ou de réfrigérateur, études des enfants, soutien à un parent vieillissant. Lorsque les difficultés financières se présentent, il est conseillé d'être soutenu, d'en parler, d'agir...

FACE À UNE DIFFICULTÉ BUDGÉTAIRE, QUELLE EST MA RÉACTION ?

- Je me pose des tas de questions
- Je fonce, on verra bien ce qui arrivera !
- Je ne veux pas savoir, je fais l'autruche
- Je m'informe auprès de personnes compétentes
- Je panique et ne sais plus par où commencer

1^{ÈRE} ÉTAPE : JE FAIS LE POINT

Que se passe-t-il précisément ?

- Je cherche l'origine : depuis quand, pourquoi... ?
- Mes revenus ont-ils baissé ?
- Mes difficultés sont-elles exceptionnelles ou récurrentes ?
- Je fais face à un événement et une dépense imprévus ?
- Je repère l'origine et je la date, cela m'aidera pour envisager les « remèdes »

LE PETIT + DE LA CONSEILLÈRE

Quelle que soit la nature de la difficulté, prenez immédiatement contact avec les créanciers concernés. Ils seront toujours plus accueillants s'ils voient que vous prenez les choses en main.

LE PETIT + DE LA CONSEILLÈRE

Au quotidien, vérifiez dans votre suivi de compte si les chèques ont bien été encaissés. Sinon laissez toujours la somme disponible pour éviter toute mauvaise surprise.

LE PETIT + DE LA CONSEILLÈRE

Faites le point de vos différents contrats de crédit. Souvent les reports d'échéances sont prévus contractuellement et ce peut être un levier pour faire face à un imprévu.

INFO DE LA CONSEILLÈRE

Le droit au compte. Cette procédure vous permet de disposer d'un compte de dépôt et de services gratuits. Pour faire valoir votre droit au compte vous devez vous adresser à la Banque de France (possibilité de le faire en ligne sur www.particuliers.banque-france.fr rubrique « votre banque et vous »).

2^E ÉTAPE : J'ÉTUDIE MON BUDGET ET JE RÉAGIS

- Je prends le temps de regarder mon budget à la loupe
- Je fais mes comptes mensuels et établis un budget prévisionnel sur une année entière pour envisager les solutions
- Je note mes dépenses courantes (alimentation, habillement, loisirs...)
- Je chiffre le montant des retards d'impayés pour envisager des solutions

Comment agir ?

En fonction de mes difficultés :

- Je vérifie que tous mes **droits sont ouverts** : prestations familiales, aides au logement, mesures pour l'emploi, bourses, pensions, exonérations impôts/taxes...
- Je réfléchis à ce que je peux modifier dans ma consommation et aux achats que je peux reporter
- Je **prends contact** avec ma banque pour les avertir et trouver des solutions temporaires
- J'identifie s'il m'est possible de faire appel à la **solidarité familiale** ou de proximité

UNE DIFFICULTÉ BUDGÉTAIRE... QUELLES SOLUTIONS ?

- **J'échelonne les impayés.** Si je n'arrive pas à payer une facture, je demande à la payer en plusieurs fois. Cela permet parfois d'éviter les frais et les poursuites.
- Je demande un **échancier pour une dette prévisible.** Quand j'anticipe les difficultés, je facilite la négociation avec les créanciers.
- Je **régularise un chèque impayé**, soit en alimentant mon compte avant que le chèque ne soit présenté à nouveau, soit en payant directement le bénéficiaire (et je récupère le chèque), soit en bloquant une provision sur mon compte bancaire.
- Je négocie un **report de mensualités** de mes crédits sur 1 ou 2 mois afin de résorber mon découvert bancaire ou solder une dette.
- Je **négocie crédit par crédit** : un crédit peut se ré-étaler dans le temps. Cela me permet d'avoir des mensualités moins élevées le temps de faire face à ma difficulté.
- Je fais un **rachat de crédits** et de dettes. J'ai ainsi une seule mensualité, souvent moins élevée, et un seul interlocuteur.
- J'envisage un **dossier de surendettement** auprès de la Banque de France pour me garantir un minimum de reste à vivre.

Après avoir fait toutes les projections et les différentes démarches pour réorganiser mon budget, il est parfois nécessaire d'envisager d'autres solutions telles que la procédure de surendettement.

FACE AU SURENDETTEMENT, QUE FAIRE ?

Le surendettement, c'est lorsque le consommateur ne peut plus faire face à l'ensemble de ses charges (charges fixes, dépenses courantes, remboursements de crédits...).

Si je suis de bonne foi et surendetté pour des dettes non professionnelles... je peux solliciter la commission de surendettement de la Banque de France pour demander un réaménagement de mes dettes.

La procédure

1. Constitution d'un dossier remis à la commission
2. Etude de la recevabilité et de l'orientation du dossier : 3 mois maximum
3. Si le dossier est jugé recevable, 2 possibilités :
 - Situation réparable (solvabilité totale ou partielle) : plan d'apurement de 7 ans maximum avec possibilité d'effacement partiel des créances.
 - Situation irrémédiablement compromise : Procédure de Rétablissement Personnel (PRP) avec ou non liquidation judiciaire (effacement des dettes)

LE PETIT + DE LA CONSEILLÈRE

Dans la mesure du possible faites-vous accompagner dans la constitution du dossier. Sinon prenez rendez-vous à la banque de France de votre domicile. Ils répondront à toutes vos questions et pourront vérifier avec vous votre dossier.

LES CONTRAINTES

- Impossibilité de souscrire un nouveau crédit
- Pas de droit au débit différé
- Fichage au fichier des incidents de paiement
- Obligation du respect strict du plan signé

LES AVANTAGES

- Les taux d'intérêt sont revus à la baisse
- La situation se clarifie : plus de lettres de relances, plus de lettres d'huissiers
- Suspension des saisies et des remboursements mensuels de crédits dès la recevabilité du dossier, et gel du découvert bancaire

Un plan de remboursement établi par la commission n'est pas immuable, si ma situation change je la déclare à nouveau en mentionnant les évolutions. Un nouveau plan sera ainsi établi pour s'adapter au mieux à ma situation.



POUR ALLER PLUS LOIN, QUELQUES PISTES ET REPÈRES

Face à une difficulté concernant...	Où trouver des éléments de réponse ?
Facture d'énergie non réglée /difficulté énergétique dans le logement	<ul style="list-style-type: none"> • Fournisseur... • Bénéfice du chèque énergie... • CAF et FSL Energie... • ANAH pour travaux en vue d'économies d'énergie...
Impôts	<ul style="list-style-type: none"> • Centre des impôts... • Délai de paiement en cas de baisse des revenus... • Demande d'échéancier ou de remise partielle ou totale...
Loyer impayé	<ul style="list-style-type: none"> • FSL, Action-Logement pour salariés du privé... • ADIL... • Fonds sociaux organismes de prévoyance et retraite...
Factures périscolaires	<ul style="list-style-type: none"> • Service social du collège ou lycée... • Autres services d'action sociale... • Comité d'Entreprise du secteur privé...
Crédits personnel et/ou immobilier	<ul style="list-style-type: none"> • Auprès du créancier pour une négociation amiable... • Médiateur de la banque... • Auprès du tribunal pour demander des délais de paiement... • Banque de France...

LE PETIT + DE LA CONSEILLÈRE

Au quotidien, toute la famille peut être associée à des économies astucieuses. Cela permet de faire face à des imprévus, ou de réaliser de nouveaux projets.

POUR FAIRE DES ÉCONOMIES AU QUOTIDIEN... LES COMMANDEMENTS D'UN CONSOMMATEUR AVERTI :

- J'établis mon budget prévisionnel et je repère les charges compressibles
- Je me rappelle que tout crédit est une dette
- Je prévois mes dépenses en listant les courses et je m'y tiens
- Je suis attentif aux achats coups de cœur
- Je préfère les moyennes surfaces aux grandes quand la tentation est trop forte
- Je compare le rapport qualité-prix et je fais jouer la concurrence
- Je suis vigilant aux différentes stratégies de vente : publicités, promotions alléchantes...
- Je suis prudent face aux offres attractives proposées par les cartes des grands distributeurs, de fidélité, promotion VIP,...
- Je prends garde aux propositions de vente à domicile, sur internet...
- Je surveille ma consommation d'électricité, de gaz, d'eau et de téléphone (j'adapte mon contrat à ma consommation)
- Je suis prudent face aux facilités de paiement : les crédits, les découverts permanents, les cartes à débit différés...
- Je vérifie que mes contrats d'assurance (habitation, vie, voiture...) sont adaptés et ne font pas double emploi

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Vous pouvez prendre rendez-vous
au **04 69 95 80 71**

**En tant qu'adhérent KLESIA
vous pouvez faire appel à l'ADAC**

Les conseillères en Économie Sociale Familiale de l'ADAC réalisent du conseil budgétaire à distance. Elles peuvent vous soutenir dans l'organisation de votre vie quotidienne, dans le respect du secret professionnel.